

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N° 057 : RELATIF PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-014/PRES-TRANS DU 28 DECEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2100150042697 SIGNE LE 29 SEPTEMBRE 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD) POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'ELECTRIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DES CONNEXIONS A L'ELECTRICITE (PEDECCEL)

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Souleymane OUEDRAOGO**, rapporteur.

Août 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 02 août de 14 heures 06 minutes à 14 heures 34 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-014/PRES-TRANS du 28 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150042697 signé le 29 septembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de Développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL).

Auparavant, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire, saisie pour avis, a désigné le député Souleymane OUEDRAOGO pour participer aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les lundi 24 juillet et mardi 1^{er} août 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le vendredi 21 juillet 2023 de 15 heures 40 minutes à 16 heures 48 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CGSASH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le député rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Simon Pierre BOUSSIM, Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de trois points :

- objectifs de développement et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- montant et conditions du financement.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- les critères qui ont prévalu au choix des régions bénéficiaires ;
- l'assurance que les associations féminines bénéficieront des équipements de production qui leur sont promis dans le Projet ;
- les modalités de paiement différé des frais d'abonnement ;
- les données sur le nombre de bénéficiaires dans le plan de gestion environnementale et sociale et le nombre d'arbres à abattre et celui à mettre en terre ;
- les précautions prises pour renforcer le réseau électrique afin de minimiser les délestages pouvant provenir de l'extension.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- d'accroître l'accès des populations à des services énergétiques de qualité, en vue d'améliorer les conditions de vie des Burkinabè ;
- de réaliser des branchements au profit des ménages et des points socioéconomiques résidant dans la zone du projet ;
- d'accroître la couverture de réseaux de distribution électrique dans toutes les communes urbaines et rurales y compris les zones à habitats spontanés des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ;
- de renforcer les capacités opérationnelles de la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL) en offrant des services de qualité aux clients.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 02 août 2023

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le Rapporteur

Souleymane OUEDRAOGO

DEPUTES PRESENTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SAWADOGO Abdoulaye	2^{ème} Secrétaire
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	BALBONE Boubacar	Membre
5.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
6.	KY Drissa	Membre
7.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
8.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
9.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

DEPUTES ABSENTS

N°	Nom et Prénoms	Absents	Absents excusés
1.	SOME Yiompouén Aimé		X
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine		X
3.	TINDANO Yentéma Arnaud		X

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
2.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
3.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	BATIONO Larissa	Secrétaire